Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20261102-DEL128_2026-DE

CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 2 novembre 2026

DELIBERATION N°128/2026
FONCIER - 6 RUE ANTOINE CHATEL – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PROLONGATION DU PORTAGE FONCIER

L'an deux Mil vingt-six, le 2 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 27 octobre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29
Présent(e)s : 25
Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4
Absent(e)s : 0
Votants : **29**

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi (arrivé à 19h23) Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, M. DANGÉ Roger, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme BENTZ Nathalie, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :
Monsieur TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Madame BOUTEILLER Anne
Monsieur CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Monsieur PLOTEAU Fabrice
Monsieur BOLZER Théo donne pouvoir à Madame STRALKOWSKI Béatrice
Monsieur RABEAU Olivier donne pouvoir à Monsieur LE BORGNE David

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : Madame MAUTALENT Marie

La séance est levée à 19h59

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20261102-DEL128_2026-DE

N°128/2026 (2.2.7) : Foncier - 6 rue Antoine Chatel – Signature de la convention de prolongation du portage foncier
Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le 24 novembre 2021, Rennes Métropole a acquis à la demande de la commune le bien situé au 6 de la rue Antoine Chatel dans le cadre de la politique de maîtrise foncière menée au sud de ladite rue.
Le 25 avril 2022, la commune a signé avec Rennes Métropole une convention de mise en réserve pour ce bien prévoyant une gestion Rennes Métropole. Cette dernière a été conclue pour une durée de 5 ans et arrivera à son terme le 30 novembre 2026. Elle prévoit la possibilité de prolonger le portage foncier pour une durée de 5 ans moyennant la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur. En l'occurrence, Aiguillon Construction ayant réalisé cette étude urbaine, la prorogation du portage foncier est possible.

Le projet d'avenant modifie l'article 3 de la convention de mise en réserve relatif à la durée de portage. L'article 3 modifié prévoit que Rennes Métropole conservera ce bien dans son patrimoine au maximum jusqu'au 30 novembre 2031. A défaut de revente à un opérateur avant cette échéance, la commune a l'obligation de le racheter. Le reste de la convention demeure inchangé.

Ceci exposé,
Vu la convention de mise en réserve signée 25 avril 2022 **(Annexe 5) ;**
Vu l'avenant n°1 à la convention de mise en réserve signée le 25 avril 2022 **(Annexe 6).**
Vu l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace réunie le mardi 13 octobre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise en réserve signée le 25 avril 2022.**

Pour extrait conforme

Le Maire
David LE BORGNE

La Secrétaire
Marie MAUTALENT

